

OBJET	N°
Arrêté du Maire de Montceaux l'Etoile du 15 juillet 2022	2022 / ARR /29

OBJET : Circulation provisoire alternée sur la VC Route des Bas Fougères et la VC Route de Conde durant les travaux de renouvellement d'une canalisation d'eau potable

★ ★ ★ ★ ★

Le Maire de MONTCEAUX L'ETOILE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2213-1 et L.2213-2,

Vu le Code de la Route,

Considérant qu'une canalisation d'eau potable va être renouvelée par la SAS POTAIN TP CHEZ SIG IMAGE et qu'il est nécessaire de réglementer la circulation pendant les travaux,

ARRETE

ARTICLE 1 :

La circulation des véhicules de toutes catégories sera alternée, soit par feux tricolore, soit par panneaux BK15 et CK18 sur une partie de la VC Route des Bas Fougères et de la Route de Conde, avec limitation de vitesse à 50 km/heure.

ARTICLE 2 :

L'entrepreneur aura la charge de la signalisation réglementaire de son chantier de jour et de nuit, et sera responsable des accidents pouvant survenir par défaut ou insuffisance de cette signalisation.

ARTICLE 3 :

Cet arrêté prendra effet le 23 août 2022 pour une durée de 120 jours.

ARTICLE 4 :

Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de MARCIGNY est chargé en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à la SAS POTAIN TP CHEZ SIG IMAGE.

Fait à Montceaux l'Etoile, le 15 juillet 2022

Le Maire
Georges PROST

